



# M A G É T É 2 0 2 0



## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

## FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

Réouverture de la Mairie aux horaires habituels (Lundi 09h30-11h30, Mardi et Vendredi 16h30-18h30). Cependant le port du masque est obligatoire ainsi que le respect de l'ensemble des gestes barrières. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée de la Mairie.

**Plan canicule :** les personnes les plus fragiles sont invitées à s'inscrire en mairie. « Canicule info service »: 0800 06 66 66 (appel gratuit).

## ELECTIONS

L'ensemble des candidats présents au 1<sup>er</sup> tour a été élu, cependant il restait 2 sièges à pourvoir. Dans la mesure où aucun nouveau candidat ne s'est déclaré, il n'y aura pas de scrutin dans la commune le dimanche 28 juin 2020.

La nouvelle municipalité sera donc constituée de 13 conseillers au lieu des 15 prévus légalement.

L'installation du nouveau conseil aura lieu après le 2<sup>nd</sup> tour soit le **03/07/2020**

selon la réglementation en vigueur (article L2121-7 alinéa 2 du CGCT),

## SERVICE TECHNIQUE

La météo d'avril et mai, bien qu'agréable, a durement affecté la gestion des espaces verts (arrosage et tonte). Un système d'arrosage plus performant et plus fonctionnel a été réalisé. Il permettra un gain de temps et une meilleure efficacité.



## ÉCOLE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES

La réouverture de l'école et du périscolaire s'est bien passée sur les 3 dernières semaines de mai et 11 enfants ont été accueillis.

Le protocole établi a permis de rassurer les parents, les enfants, les enseignants et les agents.

La 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin a vu 18 enfants accueillis.

L'École est redevenue obligatoire pour tous les élèves à compter du lundi 22 juin. L'accueil périscolaire se fera de 07H30 à 18H30.

Le protocole sanitaire a été assoupli.

Pour des raisons d'organisation, les repas sont fournis par les parents jusqu'aux vacances d'été. La surveillance et l'aide au repas est assurée par les agents communaux sur le temps du midi.

Les inscriptions pour la rentrée 2020 pour les enfants nés en 2017 sont en cours. Renseignement auprès de la mairie

Les inscriptions pour le transport scolaire vers les collèges et lycées de Châteaudun sont à faire sur le site [Remi Centre Val de Loire](http://Remi.Centre.Val.de.Loire).

## TENEZ-VOUS INFORMÉ

**Panneau Pocket :** Installez l'application sur votre Smartphone à partir de votre magasin d'applications et incitez votre entourage à le faire.

**Site internet de la mairie** [www.jallans.fr](http://www.jallans.fr) **Par téléphone :** à la mairie 02 37 45 03 69

**Panneaux d'affichage de la commune** **Par mail :** [jallans.mairie@wanadoo.fr](mailto:jallans.mairie@wanadoo.fr) [olivier.lecomte.jallans@sfr.fr](mailto:olivier.lecomte.jallans@sfr.fr)

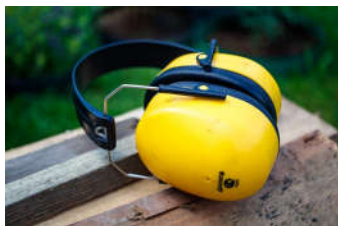
**Facebook :** Jallans ou Olivier LECOMTE

## BRUIT

Selon le code de la santé public (article R 1334-31):

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ».

De plus, selon la réglementation en vigueur, les travaux de bricolage, jardinage, percussion, vibration, trépidation ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille haies ou autres instruments et outils qui servent au travail du sol, particulièrement bruyant, **sont interdits** :



**Les jours ouvrables avant 9h et après 20h.**

**Les samedis, avant 9h, entre 12h et 15h et après 20h.**

**Les dimanches et jours fériés, avant 10h et après 12h.**

## STRUCTURES COMMUNALES

Le Foyer rural accueille de nouveau Sport Santé 28 pour la fin de saison; cependant les réservations pour les particuliers reprendront à partir du mois d'août.

La Maison des associations redevient accessible uniquement aux associations ayant du matériel dans la salle. Il est cependant possible d'y organiser des réunions dans la limite de 10 personnes.

Concernant la Maison de la Culture et de l'Enfance, Ram et baby lecteurs sont annulés et ne reprendront pas avant le mois de septembre.

Les Stade et City stade sont de nouveau ouverts au public.

## BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule que le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. En cas de non respect un particulier risque une contravention de 450€ (article 131-13 du nouveau code pénal).

Des solutions alternatives existent comme le compostage domestique, le broyage et le paillage ou encore la déchèterie.



## UN PEU DE CIVISME

Devant les dérapages constatés récemment, afin de garder notre commune propre, il vous est demandé de ne pas jeter vos déchets (mégots de cigarettes, chewing-gum,...) sur la voie publique et, pour les propriétaires d'animaux, de bien vouloir ramasser les déjections sur la voie publique.



De surcroît, veillez à bien jeter vos masques usagés dans une poubelle et non dans la rue.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Nous vous rappelons qu'au vu de l'arrêté A-31-2017,

« les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou autre méthode non polluante proposée par le Plan de Gestion Différencié mis en place par la commune. Toute application de produits phytosanitaires (désherbants, etc....) est interdite sur le domaine public, accotements des voies publiques, et plus particulièrement à proximité des mares, fossés, caniveaux et bouches d'égout. »



## FÊTE NATIONALE

Le repas du 14 juillet et la retraite aux flambeaux sont annulés cependant, **si la météo le permet, le traditionnel feu d'artifice sera tiré à 23h au stade.**



**La déchèterie** ouvre au public sur rendez-vous sur le site [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr) ou au 06 48 12 23 85

Du lundi au samedi :09h-12h45 14h-17h45

Dimanche : 09h-12h45



## VILLAGES FLEURIS ET MAISONS FLEURIES

Au regard de la situation sanitaire, les jurys Régional et Départemental qui récompensent les villes et villages fleuris ne passeront pas à Jallans cette année. Toutefois la commune conserve sa fleur gagnée l'an passé.



Cette année encore la commune organise son concours Maisons Fleuries récompensant les maisons qui contribuent chaque année à l'embellissement de la commune. Chaque propriétaire de jardin peut y participer, sous réserve d'être visible de la rue.

A travers ce concours, nous voulons valoriser les efforts qui sont ainsi réalisés pour embellir notre ville.



Le jury composé d'élus municipaux passera fin juillet dans toutes les rues de la commune.